



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 12 Avril 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET ANNEXE COLLECTE DES DECHETS 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 12 avril à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 5 avril 2023.

PRÉSENTS : BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, LACAVE Mattea, LEONARDI Jean-Charles, LINALE Serge, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MONDOLONI Jean-Martin, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGGRI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, PIPERI Linda, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul, TIMSIT Christelle.

ONT DONNE POUVOIR :

LOMBARDO Florence	à	GIAMARCHI Marie-Dominique
LORENZI Thérèse	à	POLIFRONI Bruno
MALAFRONTE Christine	à	BERTOLUCCI Marie-Christine
PADOVANI Jean-Jacques	à	PADOVANI Marie-Hélène
POLISINI Ivana	à	LACAVE Mattea
COLOMBANI Carulina	à	PELLEGGRI Leslie
ZUCCARELLI Jean	à	SALGE Hélène

ABSENTS :

SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Pierre-Michel, VESPERINI Françoise.

QUORUM : 21

M. Simoni Pierre-Baptiste est désigné secrétaire de séance.

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET ANNEXE COLLECTE DES DECHETS 2023

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil communautaire approuvant le budget annexe Collecte des déchets, en date du 19 décembre 2022 ;

Considérant, la nécessité de réajuster les crédits votés au budget primitif 2023, par une décision modificative n° 1 :

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 3 avril 2023 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oùï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

ADOpte (À la majorité)

Contre : MM. Morganti, Zuccarelli, Mme Salge – Abstention : M. Mondoloni

La décision modificative n°1 du Budget COLLECTE des DECHETS pour l'exercice 2023 qui s'établit comme suit :

DÉPENSES

D'Investissement : 1 132 300,00€

De Fonctionnement : 2 660 901,00€

RECETTES

D'Investissement : 1 132 300,00€

De Fonctionnement : 2 660 901,00€

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET ANNEXE COLLECTE DES DECHETS 2023

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Article	Libellé	MONTANT
20	Immobilisations incorporelles		19 500,00
	2051	Etudes	19 500,00
21	Immobilisations corporelles		712 800,00
	2181	Installation générales	45 000,00
	21828	Autres matériels de transport	667 800,00
Operations d'équipement		3021	400 000,00
TOTAL			1 132 300€

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Article	Libellé Article par nature	MONTANT
10	Dotation fonds divers		219 384,00
	10222	FCTVA	219 384,00
13	Subventions d'investissement		129 137,82
	1321	Sub Etat	81 065,58
	1322	sub Région	48 072,24
16	Emprunts et dette assimilée		989 024,18
	1641	Emprunts	989 024,18
021	Virement de la section de fonctionnement	Virement	-205 246,00
TOTAL			1 132 300€

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET ANNEXE COLLECTE DES DECHETS 2023

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Article	Libellé Article par nature	MONTANT
011	Charges à caractère général		332 101,00
	60611	Eau	8 500,00
	60612	Energie – Electricité	10 000,00
	611	Contrats de prestations de services	160 000,00
	61221	Matériel roulant	3 100,00
	6132	Location immobilière	50 000,00
	61358	Autres	1 296,00
	615221	Entretien, Bâtiments publics	500,00
	61551	Entretien Matériel roulant	63 355,00
	61558	Entretien autre bien mobiliers	8 000,00
	6156	Maintenance	3 000,00
	6182	Documentations	500,00
	6184	Versement organismes de formation	15 000,00
	6262	Frais de télécommunications	5 850,00
	6281	Concours divers (cotisations)	3 000,00
012	Charges de personnel		834 176,00
014	Atténuations de produits		200 000,00
65	Autres charges de gestion		1 499 870,00
023	Virement à la section d'investissement		-205 246,00
TOTAL			2 660 901 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Compte	Libelle	Montant
731	Fiscalité		227 350,00
	73133	Taxe enlèvement ordures ménagères	227 350,00
74	Dotations et participations		44 882,91
	7472	Participation région	20 882,91
	74888	Autres	24 000,00
75	Autres produits de gestion		2 388 668,09
	75822	Prise en charge déficit budget annexe	2 388 668,09
TOTAL			2 660 901 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **18 AVR. 2023**
et publication ou notification
du **18 AVR. 2023**

La Directrice de l'Administration Générale



LE PRESIDENT

Louis Pozzo di Borgo
LOUIS POZZO DI BORGIO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mise en publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télécours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr